

Flash Info.

Nanterre, le 5 mai 2014

Chères et chers collègues,

Au cœur d'une année 2014 particulièrement dense pour l'université au point de vue institutionnel, je crois utile, à travers ce courrier, de pointer et éclairer quelques-uns de nos projets et actions en cours, et vous rappeler quelques échéances.

Un premier dossier concerne notre campus et son devenir. Bientôt vont commencer les travaux de construction du bâtiment recherche, qui prendra place en face du bâtiment A. Grâce à lui, notre politique de recherche trouvera un instrument de dynamisation dans une logique collaborative, et il apportera ce faisant une contribution remarquable à notre démarche en faveur d'un campus durable, en raison de ses excellentes qualités énergétiques. Notre ambition de devenir un éco-campus est ainsi en train de prendre toute sa consistance, ce que le lancement ce mois-ci de l'audit de l'université destiné à élaborer, puis engager, un Plan d'Actions Energie (PAE), en partenariat avec la Caisse des Dépôts, va définitivement conforter.

Je souligne également à ce sujet que nous avons demandé, dans le cadre du nouveau Contrat Projets Etat-Région (CPER), mais également du FEDER (fonds européens), le financement de la réhabilitation du bâtiment A et du Centre Sportif Universitaire.

Et il importe encore d'indiquer qu'au titre du CPER, désormais présenté au niveau des sites universitaires, nous avons placé en tête de toutes nos demandes, avec le plein soutien de Paris 8, le financement du futur bâtiment qui, dressé à l'entrée de notre campus, en face de la future gare multimodale, abritera le musée de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine. L'intérêt et la pertinence de cette demande ont été bien entendus ; si elle aboutit, nous disposerons, dans une position très avantageuse, d'un bâtiment majeur de portée internationale. Le CPER devrait être signé en juillet.

Le deuxième dossier a trait à nos relations avec le territoire. Notre volonté de devenir un acteur territorial actif et impliqué se concrétise désormais à travers le dialogue étroit et régulier qui s'est noué avec la Préfecture, le Conseil Général, l'EPADESA (l'aménageur de l'axe La Défense Seine Arche), la Ville de Nanterre et la Communauté d'Agglomérations du Mont-Valérien, ainsi qu'avec des acteurs socio-économiques majeurs. C'est ainsi que nous avançons désormais, dans le bon sens et à un bon rythme, dans nos négociations sur les franges du campus qui devraient aboutir avant la fin de l'année, que nous sommes associés par la Ville de Nanterre à la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) - c'est une première -, et que nous sommes également inscrits en très bonne position dans le Contrat de Développement Territorial (CDT) du Territoire des 2 Seine (La Garenne-Colombes, Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes). Dans cette même perspective d'ancrage territorial, notre

présence à La Défense, qui comporte d'évidents enjeux pour nombre de nos formations, est désormais effective, et incontournable. Nous oeuvrons à présent à sa consolidation, et à sa structuration en un projet stratégique, de formation et de recherche, qui permettra de renforcer notre place à l'ouest de l'Île-de-France, et contribuera à notre rayonnement national et international.

Un troisième est celui de notre engagement dans une dynamique d'innovation, d'innovation sociale en particulier. Notre positionnement en faveur d'une université partie prenante des évolutions sociétales, engagée comme observatrice, analyste, et actrice, nous conduit à frayer des voies très prometteuses pour le domaine des Sciences Humaines et Sociales au sens large, qui permettent de faire ressortir toutes les potentialités de nos disciplines. Nous avançons en ce sens actuellement, avec les acteurs concernés au sein de l'université, dans la réflexion sur la création, d'ici la fin de l'année, d'un service qui permettrait de fédérer et coordonner nos actions en matière de responsabilité sociale et sociétale des universités, de développement durable, et plus globalement d'innovation sociale. Dans cette même perspective, nous encourageons l'implication de l'université dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire : en favorisant et en accompagnant les projets étudiants (Coopérative étudiante à la Maison de l'Étudiant ; Plate-forme de projets solidaires portés par des associations étudiants et également soutenus par le Conseil Général : épicerie et marché solidaires, jardins partagés), en présentant un projet PEPITE Paris Ouest Nord en faveur de l'entrepreneuriat étudiant tourné vers l'ESS, qui débouchera sur la création d'un incubateur de l'innovation sociale, en signant enfin un important partenariat avec le Crédit coopératif, qui a mis à notre disposition un mécénat de compétences pour développer nos actions dans ce domaine.

Concernant les échéances institutionnelles, nous mettons en ce moment la dernière main aux nouveaux statuts de l'université, afin de les mettre en conformité avec la nouvelle loi Enseignement Supérieur et Recherche. Travaillés en commission des statuts, ces statuts vont être soumis aux instances, au cours du mois de mai, et seront largement diffusés.

Un autre chantier, institutionnel, qui nous implique fortement, porte sur le site Paris Lumières. Les coopérations scientifiques entre les deux universités Paris 8 et Paris Ouest Nanterre, le CNRS et les membres associés, se développent, et de nouveaux projets vont être financés dès ce mois-ci, à l'issue des travaux de la Commission Recherche de Paris Lumières. S'agissant du site Paris Lumières, nous avons également à définir ses statuts, en même temps que nous conduisons à son niveau le dialogue contractuel avec le ministère, puisque nous relevons de la vague D, celle dont les contrats s'étendront de 2014 à 2018. Désormais, en effet, le contrat signé avec l'État est un contrat dit « de site », qui comporte un volet commun, ainsi que des volets spécifiques (les volets des établissements). Tant pour les statuts de Paris Lumières que pour le contrat de site, la date butoir est la même : le mois de juillet.

L'importance des enjeux liés au contrat de site, à l'articulation entre site et universités, à la structure juridique organisant le site, m'ont conduit à organiser, à la suite de débats dans les instances, une Assemblée Générale sur

le sujet le 6 février à Nanterre (suivie d'une équivalente à Saint-Denis la semaine suivante), puis à rencontrer, entre les mois de février et avril, l'ensemble des UFR à travers les conseils d'UFR élargis pour la circonstance, afin de présenter nos projets et propositions, mais aussi de répondre aux questions aussi bien générales que spécifiques, que les représentants des UFR étaient amenés à se poser.

Au terme de ces nombreux échanges, la structure de la COMUE, comprise dans un sens strictement confédéral, nous apparaît comme la mieux à même de répondre aux préoccupations qui m'apparaissent largement partagées : favoriser, dans la dynamique de site engagée, les projets propres à l'université de Paris Ouest et à l'université Paris 8, ainsi que leurs collaborations entre elles et avec leurs associés, tout en respectant une parfaite égalité entre les universités, ainsi qu'un maintien de leurs compétences et prérogatives. La formule de l'association présente l'inconvénient de subordonner une université à une autre, une conséquence rappelée par un courrier de la ministre consacré spécifiquement à cette question. L'association ne peut raisonnablement s'envisager que dans les cas où deux universités présentent des différences de taille considérable, comme Strasbourg et Mulhouse, ou Aix-Marseille et Avignon, et où l'une devient naturellement chef de file de l'autre, mais pas dans notre situation, sauf à ruiner le projet collaboratif que nous avons porté avec Paris 8. Les statuts de Paris Lumières sur lesquels nous travaillons sont donc ceux d'une COMUE d'inspiration confédérale.

Enfin, il faut noter qu'au-delà de ce calendrier très riche qui nous attend d'ici le mois de juillet, un autre calendrier se profile, celui du second Programme Investissements d'Avenir (PIA2), déroulé entre 2014 et 2016, auquel nos initiatives, nos actions et nos partenariats, nous donnent toutes les raisons de répondre, conjointement avec Paris 8, le CNRS et nos associés, et nous permettent d'envisager un résultat favorable.

Le dynamisme de notre université est patent, et les célébrations des 50 ans du campus sont l'occasion de le mettre avantageusement en valeur (pour l'instant, par les événements de SEGMI en janvier, de STAPS en février, de PHILLIA en mars, et de SPSE ce mois-ci). Ce dynamisme est en tout cas bien reconnu par notre ministère de tutelle, suffisamment pour que la secrétaire d'État à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, Madame Geneviève Fioraso, ait souhaité, dans le cadre d'une visite thématique centrée sur les Sciences Humaines et Sociales, en début de semaine dernière, et en dehors de toute circonstance d'inauguration ou de célébration, se rendre sur notre campus, visiter divers lieux, et rencontrer un certain nombre d'acteurs, étudiants, personnels BIATSS, enseignants-chercheurs. Nous ne pouvons que nous réjouir de cet intérêt marqué de notre tutelle pour nos projets et réalisations, et de l'appui qu'elle entend y donner. Cela montre clairement que la qualité de nos équipes enseignantes et de nos équipes de recherche, nos initiatives en matière de développement durable, d'innovation sociale et d'innovation pédagogique, sont de mieux en mieux reconnues. Cela signifie aussi que dans un contexte national difficile, qui suscite des inquiétudes légitimes, nous parvenons à développer un projet d'université qui se singularise et invente, qui fraye des voies peu explorées, comme celle de l'innovation sociale, et qui

réussit, dans une démarche à la fois critique et engagée, où se nouent recherche fondamentale et recherche-action, projets pédagogiques, culturels, et projets citoyens, à étendre le champ de l'université au-delà de l'université.

Avec mon entier dévouement,
Jean-François Balaudé